

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Fax. : 04.68.34.68.51
Tél. : 04.68.51.65.27
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

A R R E T E N° 4646/ 06 du 2 octobre 2006
accordant une récompense
pour Acte de **Courage** et de **Dévouement**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le rapport de M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales en date du 15 septembre 2006 ;

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve les adjoints de sécurité Nicolas LAHERA et Mickaël SURY, en fonction à la direction départementale de la sécurité publique des Pyrénées-Orientales, qui n'ont pas hésité le 31 août 2006 à 10 heures, à mettre leur vie en danger en portant secours à une personne atteinte d'un coup de couteau ; ils ont permis par leur comportement exemplaire et leur sang froid de mettre à l'abri les adolescents présents du centre de loisirs des jeunes de Perpignan occupé par trois individus dont un porteur d'une arme blanche.

0001 .../...

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :
☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.I. 04.68.51.68.00

Renseignements :

☎ MINITEL 3615 APS 66 (101 10 100 sur 0,107 min)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- M. **Nicolas LAHERA**, adjoint de sécurité à la direction départementale de la sécurité publique de Perpignan ;
- M. **Mickaël SURY**, adjoint de sécurité à la direction départementale de la sécurité publique de Perpignan.

Article 2 : M. Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le directeur départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales, aux récipiendaires et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 2 octobre 2006

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet,



Guy PUJOL

LE PREFET,

Original signé
Thierry LATASTE

0002